

Léonore Le Caisne: «Il n’y a pas de silence de l’inceste»

PAR LÉNAÏG BREDOUX
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 10 JANVIER 2021

La chercheuse Léonore Le Caisne a étudié l’affaire Gouardo, médiatisée dans les années 2000, dans laquelle un père adoptif a violé sa fille pendant près de trente ans. L’entourage était au courant depuis longtemps. Mais sans jamais saisir la justice. Un écho aux révélations visant aujourd’hui Olivier Duhamel.



Lydia Gouardo, chez elle, le 29 avril 2008. © OLIVIER LABAN-MATTEI / AFP

En apparence, les deux affaires n’ont rien en commun. D’un côté, le livre de Camille Kouchner *La Familia grande*, publié le 7 janvier au Seuil, dans lequel l’auteur écrit que son beau-père, Olivier Duhamel, constitutionnaliste, président de la Fondation nationale des sciences politiques et du club très select Le Siècle, a imposé des rapports incestueux à son frère jumeau. Une enquête pour « viols et agressions sexuelles par personne ayant autorité sur un mineur de 15 ans » et « viols et agressions sexuelles par personne ayant autorité » vient d’être ouverte par le parquet de Paris.

De l’autre, l’affaire Gouardo, du nom, célèbre dans les années 2000, de cette famille où un père a, pendant près de trente ans, violé sa fille adoptive. Six enfants en sont nés, dans un petit village de Seine-et-Marne, près de Meaux, où les commérages allaient bon train, mais sans que la police ou la justice ne s’en mêlent.

Il a fallu attendre la mort du père, en 1999, pour qu’une enquête soit finalement ouverte – en 2001. Dans ce cadre, la belle-mère de Lydia Gouardo sera condamnée, en 2008, à quatre ans de prison avec sursis pour des faits non prescrits (« non-empêchement de crime » et « agressions sexuelles » sur un des fils de Lydia).

En novembre 2012, la Civi (Commission d’indemnisation des victimes d’infractions), qui n’impose pas les mêmes délais de prescription que le droit pénal, dédommage Lydia Gouardo, à partir des rapports d’expertise d’un gynécologue, d’un psychiatre et d’un médecin généraliste, de plus d’un million d’euros pour les actes de barbarie, violences et viols subis durant vingt-huit années (1971-1999).

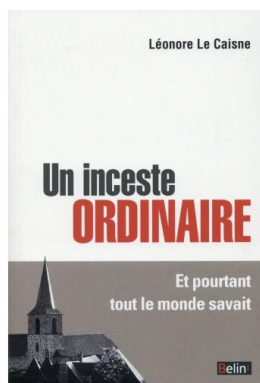


Lydia Gouardo a raconté son histoire dans un livre intitulé *Le Silence des autres* (Michel Lafon, 2008).

Léonore Le Caisne, **directrice de recherche au CNRS**, a enquêté pendant un an et publié un livre passionnant sur cette affaire Gouardo, *Un inceste ordinaire. Et pourtant tout le monde savait* (Belin, 2014). Elle témoigne de l’aveuglement de la société face aux violences sexuelles intrafamiliales (l’inceste), une réalité pourtant largement documentée et souvent connue de l’entourage, mais peu débattue dans la société et très peu dénoncée. Car dans ce petit village d’Île-de-France, « *tout le monde savait* », mais personne n’a saisi la justice.

Vous vous êtes penchée sur une affaire spectaculaire par les faits décrits et par la médiatisation importante qu’elle a suscitée. Pourtant, vous avez intitulé votre livre *Un inceste ordinaire*. Pourquoi ?

Léonore Le Caisne : Au-delà de la provocation d'un titre, la formule est juste. L'inceste subi par Lydia Gouardo, dans ce village près de Meaux [*Seine-et-Marne – ndlr*], a été médiatisé comme une affaire extraordinaire. Mais, en réalité, il s'agit d'un père qui viole sa fille : une fille sur dix est victime d'inceste ; c'est ordinaire.



Ensuite, c'est un inceste qui a été vécu par les habitants comme un fait assez ordinaire. Personne ne parlait d'« *inceste* ». L'expression utilisée était : « *C'est lui qui fait des enfants à sa fille.* » Et sa fille était considérée comme sa femme. C'était finalement assez ordinaire : cela devenait un homme qui fait des enfants à une femme ; et, finalement, un homme et une femme qui ont bâti une famille... C'est banal.

Quant à la médiatisation, elle ne fut pas immédiate. Au départ, un journaliste local s'y est intéressé – mais son article a eu un faible écho et seule Ondine Millot de *Libération* a repris l'information et effectué un reportage sur cette famille et le village [*en 2007 – ndlr*]. Mais cela n'intéressait personne.

Il a fallu **l'affaire Fritzl en Autriche**, une affaire spectaculaire [*une jeune femme séquestrée à la cave par son père, qui l'avait violée, et plusieurs enfants en étaient nés – ndlr*], pour que des journalistes en France se disent que nous disposions d'une affaire similaire : la presse en a alors parlé comme de l'histoire d'une séquestration, d'un silence villageois, d'un secret, d'une omerta. En réalité, c'était un inceste qui se pratiquait et qui était su de tous, comméré. Il n'y a pas eu de silence, de tabou ou d'omerta.

Vous racontez que, lorsque vous arrivez dans ce village pour vos recherches – vous y avez passé deux ou trois jours par semaine pendant une année en 2008-2009 –, les habitants ne sont absolument pas hostiles. Ni silencieux. Comment cela s'est-il passé ?

J'avais été mise en garde sur le silence à prévoir des villageois. D'autant que la médiatisation suscitait beaucoup de méfiance. Je me suis présentée comme une sociologue qui travaillait sur la vie d'un petit village de la région parisienne. Ils ne m'ont jamais associée à une journaliste. Et, auprès de moi, ils n'ont pas eu peur de passer pour des salauds. Pas du tout. Ils m'ont parlé de la famille Gouardo comme d'autres familles du village un peu spécifiques.

Ils m'ont expliqué que tout le monde savait et ils n'en ressentaient aucune honte. À leurs yeux, c'était simplement une famille qui fonctionnait un peu différemment des autres. Elle faisait parler les habitants du village, mais aussi de la cité populaire de la ville voisine [*Meaux*]. En fait, cet inceste n'était pas pensé comme un crime, c'était juste « *un père qui fait des enfants à sa fille* ». Et si tout le monde le sait, et que ce n'est pas un crime, alors à qui voulez-vous que l'on dénonce et que voulez-vous que l'on dénonce ?

L'inceste était tellement su qu'il n'y avait finalement aucune raison de le dénoncer à la justice.

Seule la médiatisation a créé le scandale. C'est à ce moment-là que les faits ont été qualifiés d'inceste et qu'ils ont récupéré leur charge criminelle. Avant, ils ne sont pas perçus comme tels, la famille était simplement

considérée comme une famille un peu différente des autres et qui faisait parler et permettait donc de créer du lien entre habitants.



Lydia Gouardo, chez elle, à Coulommès, en Île-de-France, le 29 avril 2008. © OLIVIER LABAN-MATTEI / AFP

Pourquoi l'inceste n'est-il pas un crime à leurs yeux ?

Parce que les habitants n'ont pas su d'un coup que cette fille avait été violée par son père pendant vingt-huit ans et qu'elle en avait eu six enfants. Ça, c'est le récit qui en a été fait par les journalistes, après coup.

Ils ont appris les faits progressivement, en observant la maison, les déplacements des membres de la famille... Ils ont vu un homme avec une femme, avec trois enfants, dont les deux premiers qui quittent la maison familiale. Puis un homme et sa femme, avec une fille qui est restée. Avec un père grande gueule, pas sympa avec les voisins, mais bon travailleur, imprimeur ambulancier, qui fait des cartes de visite à Meaux, y compris pour des notables. Il est perçu comme un bosseur, un type sérieux, avec un fort caractère. Un jour, sa fille est enceinte. Pourtant, personne ne vient dans leur maison. Cela commence à parler... Les habitants ne savent pas qui est le père. Mais ils se demandent, s'interrogent. Puis un deuxième enfant naît. Et les deux ont des ressemblances avec le père... Le commérage se poursuit.

Peu à peu, cela fait un nombre faramineux de gens qui parlent. Du village au centre commercial de Meaux en face duquel Gouardo a installé son camion d'imprimerie. Aux caisses de Super M où tout le monde fait ses courses, on en parle. Tout le monde est au courant. Progressivement, les faits et le commérage qu'ils suscitent entrent dans la vie quotidienne des habitants, des voisins, des notables de Meaux.

C'est un commérage qui devient structurant. Il crée des sociabilités. La circulation de l'information ne s'organise pas n'importe comment. Les élus se parlent entre eux ; la secrétaire de mairie est assez fière de savoir ; les anciens du village sont aussi contents de mieux connaître l'histoire que les nouveaux arrivés, car ça montre qu'ils sont vraiment « du pays ».

Les habitants ont des relations de commerçants avec lui, et même de voisinage, quand bien même ce sont des relations conflictuelles. Pour eux, c'est un mec courageux, qui élève ses enfants à la dure, mais qui les élève bien. Et qui tient bien sa famille.

Et Gouardo est une grande gueule ; il est trapu, musclé. Il leur fait un peu peur. On est donc content de bien s'entendre avec lui, de pouvoir lui parler. Sans compter qu'il ne fait que des garçons – les six enfants nés des viols sont des garçons –, dans l'imaginaire, cela compte. Le fait qu'il les fasse à sa fille montre aussi qu'il se joue des lois. Il est au-dessus d'elles. Gouardo incarne finalement un certain pouvoir. En le côtoyant, ou en essayant, certains espèrent peut-être récupérer de sa force.

L'agriculteur qui vivait en face de Gouardo était ravi de me raconter qu'il était allé dans sa maison, qu'il arrivait à parler avec lui. Cela l'intéressait bien plus que de s'inquiéter de ce que l'homme pouvait faire subir à sa fille et de ce que celle-ci subissait.

Cela en fait-il des complices ?

Non, pas du tout. Par contre, détenir l'information leur permet de s'élever socialement en occupant une place enviable au sein du village. Cela n'est pas de la complicité.

Mais comment expliquez-vous que personne ne soit alarmé ? Que personne ne se soit dit qu'il s'agissait d'un crime ?

Parce que les faits se sont sus petit à petit et qu'ils ont été sus par beaucoup, y compris par des représentants de la justice. Les magistrats du coin participaient certainement au commérage, ne serait-ce que dans leur bureau ou dans leur cercle familial et amical. J'ai également rencontré une avocate du barreau de

Meaux, qui défendait des victimes d'inceste et qui, elle aussi, commérait. Elle n'a pas cru Lydia Gouardo quand elle a dénoncé son crime, elle a minimisé...

Les policiers, aussi, savaient : quand Lydia fuguait, c'est eux qui la ramenaient chez elle. Gouardo avait de nombreux conflits de voisinage ; la police était souvent à la porte de sa maison.

Lui-même ne se cachait pas. Ses enfants l'appelaient « *papa* », ils sortaient avec lui, il les emmenait à l'école. Il parlait de « *ses enfants* ». Les formules étaient ambiguës. Même à l'hôpital quand elle allait accoucher, le personnel demandait qui était le père. Elle disait : « *C'est mon père.* » Lui répondait : « *Oui, car c'est moi qui vais les élever.* »

Il ne se cachait pas, parce qu'il savait que ce qu'il faisait subir à sa fille, sa paternité incestueuse, ne ferait pas scandale. Et pour les habitants, s'il ne se cache pas, c'est bien qu'il n'y a pas crime. Cela crée un brouillage dans les repères. Dans les discussions avec les habitants, certains confondaient fille et femme. Ils parlaient parfois de Lydia comme de sa femme.

Ce qui est sidérant dans ce que vous trouvez, c'est qu'au-delà des voisins ou des commérages du village, des représentants de la police et de la justice sont, eux aussi, alertés...

Oui, bien sûr. Gouardo était très régulièrement au tribunal pour des affaires de conflits de voisinage, de droit de passage et de parcelles communes... La belle-mère de Lydia l'avait aussi brûlée dans un bain d'eau brûlante. Lui avait porté plainte contre l'office HLM pour négligence. Donc les juges parlaient de cet homme.

Il était connu, avec son camion devant la grande surface de Meaux où tout le monde allait faire ses courses. Les maires successifs – dont Jean-François Copé – passaient lui serrer la main. Tout le monde était pris là-dedans. Pour que cela cesse, pour que cet inceste fasse scandale, il a fallu un public extérieur, qui n'a existé qu'avec la médiatisation du procès de la belle-mère, grâce à ce journaliste local et à la reprise des articles, une année plus tard, par la presse nationale.

Avec la presse, le regard a-t-il alors changé sur la famille ?

Ce n'est pas parce qu'il y a eu scandale que Lydia Gouardo a été considérée comme une victime. D'une avocate défendant des victimes d'inceste à l'agriculteur d'en face, on entendait les mêmes discours : on s'interrogeait sur les révélations tardives, sur le fait que le nombre des grossesses montrait qu'elle était consentante, etc. Quelle que soit la classe sociale, les arguments sont identiques pour laisser un inceste se perpétuer.

Et quand la presse met en cause ce « *silence* » ?

Les habitants, les voisins, ne comprennent pas ce qui leur tombe dessus. On les accuse d'omerta, d'avoir tué l'inceste. Mais il n'y a pas eu de silence ! C'était pris dans le brouhaha du commérage. Le problème n'était donc pas qu'ils n'en aient pas parlé.

Et puis, avec son père, elle a formé une famille. Avec six garçons. C'était, en apparence, une jolie famille ; le père était autoritaire, il faisait travailler ses enfants, il allait acheter les pommes de terre chez le maire. Les enfants « *avaient une bonne bouille* », ils allaient à l'école, ils « *étaient propres* », c'est ce qu'on m'en disait, il « *s'en occupait bien* ».

Quand elle dénonce l'inceste, Lydia casse la famille et son image, et jette l'opprobre sur le village. Les victimes d'inceste qui le révèlent sont très souvent exclues de la famille. Là, les habitants ont exclu Lydia du village, peu ont continué à lui parler, alors qu'avant la famille faisait partie du village.

Elle est brutalement devenue la salope. Dès que son père est mort, des garçons du village sont venus frapper à sa porte pour la draguer. On m'a aussi rapporté des rumeurs selon lesquelles elle allait se prostituer dans la forêt d'à côté avec une amie.

Là encore, ce discours était porté par tous les milieux sociaux confondus. Les agriculteurs comme les enseignants. Ces habitants ne sont pas des « autres », ce sont des habitants ordinaires, de classes sociales différentes, et qui furent pris dans une configuration sociale qui intégrait cet inceste.

Vous parlez d'enseignants, mais comment expliquez-vous qu'il n'y ait pas eu de signalements auprès de la protection de l'enfance ? Des procédures existent.

Je pense que c'est davantage le cas aujourd'hui qu'autrefois. Le père est mort en 1999. Les faits ont commencé au début des années 1970...

De toute façon, disons-le : l'inceste a à voir avec une représentation très patriarcale de la société. L'homme dans sa famille fait ce qu'il veut chez lui ; il est autoritaire ; il fait des enfants, c'est le plus important, et les enfants vont bien, ils mangent à leur faim. Et si la femme n'est pas d'accord, elle n'a qu'à partir.

À vos yeux, et en dépit de spécificités – le jeune âge des victimes, le lien familial et la durée des violences subies –, l'inceste est-il une « forme paroxystique » des rapports de domination au cœur des violences sexuelles ?

J'en suis certaine. L'inceste, c'est le début des violences sexuelles, le début de la domination des femmes [les femmes sont très majoritaires parmi les victimes d'inceste, et les auteurs sont à 95 % des hommes – ndlr]. C'est une manière de former, d'élever et de socialiser des enfants.

Si les femmes laissent faire leur mari, c'est parce que c'est lui qui tient la famille. Les hommes incestueux, ou agresseurs, sont des hommes à qui les proches reconnaissent une espèce de force. Il s'agit souvent d'une personne respectée, quel que soit le milieu, occupant une place importante dans la famille.

Comme je l'explique dans mon livre, cette idée est celle popularisée par les féministes nord-américaines, selon lesquelles l'inceste serait l'une des banales violences masculines perpétrées au foyer. Louise Armstrong, porte-parole de la position féministe américaine sur l'inceste, écrivait : « [La pédophilie], c'est ce que les hommes font couramment et régulièrement à la maison parce qu'ils considèrent ça comme un droit. »

Mais, parce que cette violence est moralement intolérable et parce que trop d'hommes « normaux » devraient sinon être criminalisés et punis, et plus

généralement parce qu'elle participe du maintien de la société patriarcale, il faudrait taire cette violence, notamment l'inceste, et, à partir de toutes sortes de « tactiques » et de « stratégies d'occultation », faire croire qu'elle n'existe pas ou qu'elle est rare et ponctuelle, et seulement le fait de « pervers » ou d'hommes « trop aimants ».



© Editions du Seuil

On a, en effet, souvent décrit les incestueux comme des « monstres ». Les études sur l'ampleur du phénomène prouvent que c'est faux. Comment avez-vous réagi en prenant connaissance du livre de Camille Kouchner *La Familia grande* ?

J'ai travaillé sur la réception d'une affaire d'inceste dans ce village. Le contexte est ici différent. Mais dans les extraits que j'ai lus, on comprend que, là aussi, l'entourage était au courant et en parlait ou en avait parlé. Il n'y a donc pas eu de « silence », « d'omerta » au sens strict du terme – ce n'était pas un silence réfléchi face à une autre communauté. En réalité, cela se savait, les uns et les autres en parlaient, plus ou moins, selon la place de chacun. Mais cela n'a pas été dénoncé à la justice...

Mais dans cette affaire encore, l'inceste a été comméré. La question, c'est : pourquoi l'entourage ne s'est-il pas tourné vers la justice ? Il faudrait comprendre pourquoi, selon les places occupées par

chacun, cet inceste n'a pas pu être dénoncé. Comme dans l'affaire Gouardo. Parler de silence ou d'omerta conduit à passer à côté de la question fondamentale.

Dans ce cas, cela va encore plus loin qu'une absence de dénonciation à la justice : la justice elle-même a classé l'enquête lancée en 2011... Avant d'ouvrir une nouvelle enquête, après la publication dans *Le Monde* et *L'Obs* des extraits du livre.

L'inceste est un fait social très important, pratiqué dans tous les milieux sociaux. Malgré son ampleur, il n'est encore l'objet d'aucun grand débat public. Au-delà de leurs actes, les agresseurs occupent une place sociale importante : au sein de la famille, de leur voisinage, professionnellement. Les familiers, les proches, les amis, les voisins, les collègues ont des engagements moraux envers l'agresseur, ou même envers la victime, qui peut demander à la sœur, au frère, à l'autre parent, de ne pas « dire », et qui les empêchent de dénoncer l'agresseur à la justice. Certains peuvent aussi avoir peur de perdre des avantages liés à leur relation avec lui : leur travail, un salaire, ou l'image d'une famille unie. Beaucoup privilégient ces engagements moraux plutôt que de faire acte de citoyenneté en dénonçant les faits à la justice. L'enfant compte souvent moins que ces

engagements. Et puis, les faits sont banalisés. Souvent, on entend aussi : « *C'était il y a longtemps* », « *C'est passé* », « *Ce n'est pas si grave !* ».

Je pense aussi que la justice ne sait pas bien saisir ces affaires et que ce n'est peut-être pas par elle qu'il va falloir passer pour éradiquer ces pratiques. Actuellement, je travaille sur le recueil des informations préoccupantes. Je constate les difficultés qu'ont les travailleurs sociaux, les policiers et les magistrats à saisir l'inceste : ils cherchent des « faits » et des « traces ». Dans l'inceste, bien souvent, il n'y a ni témoins ni traces. À moins qu'il ne s'agisse d'enfants très jeunes, il peut y avoir pénétration sans déchirure. Sans parler des fellations ou des attouchements... Et après, c'est « parole contre parole », expliquent les professionnels, et la parole de l'enfant n'est pas suffisamment comprise pour faire le poids face à celle de l'adulte.

La parole des enfants n'est sans doute pas non plus toujours bien considérée.

De nombreux dossiers sont alors classés. Et ces classements découragent par avance les particuliers et les professionnels qui voudraient dénoncer des incestes à la justice.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.